



Entreprise

# TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

## CONCRÉTISEZ VOTRE ENGAGEMENT

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

#### qu'est-ce que c'est ?

Dans un contexte d'évolution réglementaire, économique et éthique, les TPE-PME doivent rester compétitives, en optimisant leurs coûts et s'engager dans une démarche durable pour répondre aux attentes des clients et partenaires.

**Opco EP propose une formation personnalisée par un expert**, pour vous permettre d'anticiper cette transition en adoptant des pratiques plus économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

## 1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 250 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

## 2 Avantages

- **Réduction des coûts** : optimisation des ressources et réduction des factures énergétiques.
- **Valorisation de l'image** : une entreprise engagée attire plus de clients et de partenaires.
- **Respect des réglementations** : anticipation des obligations environnementales.
- **Découverte des aides** : accès aux subventions et accompagnement d'experts.

## 3 Contenu

**Un parcours structuré et personnalisé en 4 étapes** pour vous accompagner dans votre démarche de transition écologique et énergétique.

- Diagnostic TEE personnalisé :**
  - évaluer la situation actuelle de l'entreprise au regard de ses pratiques ;
  - analyser les opportunités en matière d'empreinte écologique et sociale ;
  - évaluer les risques et répercussions de la TEE ;
  - identifier les besoins de l'entreprise.
- Acculturation :**
  - comprendre les enjeux de la TEE et de ses retombés sur l'entreprise.
- Projection :**
  - identifier les risques et opportunités de la TEE dans les activités et les moyens de défense en cas de crise.
- Plan d'action :**
  - définir les actions prioritaires à mettre en place et les indicateurs clés de mesure de leurs impacts dans la vie de l'entreprise.

## 4 Durée et modalités

Durée : 14h en discontinu.

Format : présentiel ou distanciel.

## 5 Financement

Coûts pédagogiques pris en charge à 60% par Opco EP avec un cofinancement de l'État dans le cadre de l'EDEC « accompagner les mutations des entreprises locales » en Grand Est.



Remboursement des frais de salaire à hauteur de 60% sur une base forfaitaire de 12 € HT par heure de formation et par salarié.

## 6 Démarche

Contactez votre **conseiller Opco EP** : [opcoep.fr/mon-conseiller](https://opcoep.fr/mon-conseiller)